

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Organisme de formation PPCM - Formation dispensée chez Métis'Gwa

Formation Concevoir et animer un projet artistique à vocation sociale en utilisant le
cirque

Ce document est à remettre signé le premier jour de la formation

à jour le 26/02/2025

Nom :

Prénom :

Né.e le :

Calendrier

La formation a lieu de mai 2025 à Septembre 2026 (140h)

Les cours se déroulent du lundi au vendredi compris, entre **9h et 16h30**, sur la base de 30 heures hebdomadaires dans les locaux du **centre de Ressources des Abymes et de la Maison de la Jeunesse et de la Culture des Abymes**.

Des sorties et visites pourront être organisées à l'extérieur durant la formation.

Certains week-ends peuvent être **mobilisés : temps forts de l'association Métis'Gwa (Guadeloupe) en mai et nov 25, mai 26 et du Plus Petit Cirque du Monde (Bagneux) en sept 26.**

Respect des horaires

Le cours démarre à 9h00 le matin et à 13h30 l'après-midi.

Les élèves doivent être **prêt.e.s (en tenue) 5 minutes avant le début du cours.**

A midi et à 16h30 : le matériel est rangé, les salles sont nettoyées avec le matériel mis à disposition. **Il n'est pas permis de rester dans les salles après 12h00 et 16h30.**

Respect du programme pédagogique de la formation et des intervenants

La formation contient **un ensemble de propositions pédagogiques qui doivent être suivies dans leur intégralité**. L'absence régulière à un cours n'est pas tolérée et peut entraîner une exclusion de l'élève.

Accepter les propositions des intervenants est nécessaire et obligatoire pour tous et toutes sauf blessure qui justifie l'impossibilité de pratiquer une discipline enseignée.

Il en va de même pour **le choix de partenaire de travail**. Lors des cours, les étudiants doivent accepter les propositions de travaux de groupe par les intervenants, car cela favorise la collaboration, renforce les compétences de communication et enrichit l'expérience d'apprentissage.

Le principe d'**absence de jugement** est une règle valable pour tous et toutes.

Assiduité

La présence et la ponctualité des élèves à l'ensemble des cours est impérative.

Les feuilles d'émargement doivent être systématiquement signées au début du cours, matin et après-midi.

Toute absence ou retard doivent être **avertis et justifiés**.

Il est obligatoire de

- prévenir systématiquement pour chaque retard Julie Monteil en envoyant un message au groupe Whatsapp
- prévenir systématiquement pour chaque absence par mail adressé à com.metisgwa@gmail.com pour signaler les démarches effectuées (rendez-vous médical ou administratif)
- les retardataires veillent à ne pas déranger le déroulement de la séance.
- si le retard non justifié est supérieur à 10 minutes l'enseignant.e a le droit de ne pas accepter l'élève dans son cours.
- 3 retards non justifiés entraînent un avertissement écrit
- 3 avertissements écrits entraînent une convocation avec la Direction et l'équipe pédagogique.

En cas de **maladie**, l'élève doit **prendre obligatoirement un rendez-vous avec un médecin généraliste** qui prescrit, si besoin, un arrêt maladie.

Les élèves ayant un arrêt maladie ne peuvent pas assister aux cours.

Les élèves en rééducation peuvent assister à certains cours (après leur arrêt maladie) avec l'accord de l'enseignant.e et la responsable de formation.

Locaux et équipements

Centre de Ressources des Abymes et Maison de la Jeunesse et de la Culture des Abymes (MJCA)

Rangement et nettoyage des salles

Rangement, nettoyage et aération quotidienne des salles après chaque cours (avant de libérer les salles à midi ou à 16h30)

Espaces, règles de vie

Il est formellement interdit d'utiliser son téléphone portable pendant les cours en dehors de temps de captation, avec validation de l'enseignant.

Les enseignants ont le droit de demander aux stagiaires de ranger leur portable dans leur sac ou leur casier.

Frais de formation

Cette formation est financée par le **Programme européen Interreg Caraïbe**.

Evaluation et validation par le centre de formation

Les élèves sont évalués par leurs enseignants principaux et la responsable de formation selon

- un contrôle continu
- une auto évaluation à la fin de chaque cycle

Santé, Sécurité

Il est important qu'un suivi médical (à la charge du stagiaire) puisse avoir lieu de même que seront indispensables de bonnes conditions de vie (hébergement correct et proche du lieu de formation, repas équilibrés, sommeil suffisant, respect des recommandations médicales...)

VHSS

Durant toute la période de formation, toutes les formes de violences et de harcèlements sexistes et sexuels sont strictement interdites. Ce règlement s'applique à tous les employés, artistes, techniciens, stagiaires et partenaires. Tout acte de harcèlement ou de violence sera pris très au sérieux et pourra entraîner des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion. Nous nous engageons à promouvoir un environnement respectueux et sécurisé pour tous. Nous encourageons toute personne témoignant ou subissant de tels comportements à les signaler immédiatement à **Julie Monteil** ou **Sophie Balzing**.

Fait aux Abymes, le

Je soussigné.e (Nom, prénom)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation de Métis'Gwa.

En signant ce document, j'accepte les conditions annoncées et m'engage à les respecter.

Signature du stagiaire :